



Accusé de réception en préfecture
02B-242000354-20200710-CONS-AG-20-019
-DE
Date de télétransmission : 15/07/2020
Date de réception préfecture : 15/07/2020

COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION
DE BASTIA

Conseil du 10 juillet 2020

DELIBERATION DU CONSEIL

DE LA

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE BASTIA

OBJET : Election du Président de la Communauté d'Agglomération de Bastia

L'an deux mille vingt, le 10 juillet à 17h, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia s'est réuni au théâtre de verdure Mantinum, à Bastia, en séance d'installation, sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques PADOVANI, doyen du Conseil, sur convocation en date du 6 juillet 2020.

ETAIENT PRESENTS :

Guy ARMANET, Gilles BATTESTI, Marie-Christine BERTOLUCCI, Jean-Jacques BIAGGINI, Emmanuelle de GENTILI, Marie-Dominique GIAMARCHI, Carulina GONZALEZ-COLOMBANI, Jeanne CALLIER, Jean-Sebastien de CASALTA, Mattea LACAVE, Serge LINALE, Florence LOMBARDO, Thérèse LORENZI, Christine MALAFRONTE, Jean-Joseph MASSONI, Jean-Louis MILANI, Julien MORGANTI, Emma MUSSIER, Jean-Jacques PADOVANI, Marie-Hélène PADOVANI, Leslie PELLEGGRI, Philippe PERETTI, Martine PERFETTINI, Emmanuel PETRI-GUASCO, Bruno POLIFRONI, Ivana POLISINI, Louis POZZO di BORGO, Gérard ROMITI, Michel ROSSI, Hélène SALGE, Jean-Michel SAVELLI, Pierre SAVELLI, Gilles SIMEONI, Pierre-Baptiste SIMONI, Pierre-Michel SIMONPIETRI, Paul TIERI, Christelle TIMSIT, Françoise VESPERINI, Jean ZUCCARELLI.

ONT DONNE POUVOIR :

Linda PIPERI

à

Mattea LACAVE

QUORUM : 14

Monsieur Jean-Jacques PADOVANI ouvre la séance, constate le quorum et invite le Conseil à désigner son secrétaire. Monsieur Pierre-Baptiste SIMONI est désigné.

OBJET : Election du Président de la Communauté d'Agglomération de Bastia

Le Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2001-1966 du 24 décembre 2001 portant transformation du District de Bastia en Communauté d'Agglomération et fixant les compétences de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2B-2018-06-13-00 du 13 juin 2018 portant dernière modification des statuts de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Considérant l'élection des membres du Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia des 15 mars et 28 juin 2020 ;

Considérant la démission de Monsieur Lisandru de ZERBI intervenue le 7 juillet 2020 ;

Considérant dès lors, qu'il est remplacé par Monsieur Serge LINALE ;

Considérant que le Conseil nouvellement installé doit élire son Président selon les règles applicables à l'élection du Maire, au scrutin secret à trois tours, conformément aux articles L5211-2 et L2122-7 du CGCT ;

Considérant que Madame Leslie PELLEGRINI et Monsieur Pierre-Baptiste SIMONI sont désignés comme scrutateurs ;

Vu le rapport de présentation au Conseil ;

Après avoir voté au scrutin secret, conformément aux dispositions du CGCT ;

ELIT

Monsieur Louis POZZO di BORGIO, Président de la Communauté d'Agglomération de Bastia avec 30 voix au premier tour de scrutin (votants : 31 ; suffrages exprimés : 30 ; blanc : 1 ; non-participation/abstentions : 9) ;

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an que dessus.



LE PRESIDENT


Louis POZZO di BORGIO

Acte certifié exécutoire
après dépôt en préfecture
le 15 JUIL 2020
et publication ou notification
du 15 JUIL 2020
La Directrice de l'Administration Générale
Nora MONGARAOU

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bastia dans un délai de deux mois à compter du présent affichage et notification